



United Nations  
Nations Unies



International  
Criminal Tribunal  
for the former  
Yugoslavia

Tribunal Pénal  
International pour  
l'ex-Yougoslavie

# ALLOCUTION

(Destiné exclusivement à l'usage des médias. Document non officiel)

PROCUREUR

La Haye, le 4 juin 2009

## Allocution de Serge Brammertz, Procureur du Tribunal Pénal International pour l'ex-Yougoslavie, devant le Conseil de sécurité le 4 Juin 2009

Monsieur le Président,  
Monsieur le Premier Ministre,  
Excellences,

Je vous remercie de me donner l'occasion de vous présenter le onzième rapport du Bureau du Procureur concernant la mise en œuvre de la stratégie d'achèvement des travaux du Tribunal.

Je ferai brièvement le point sur nos activités judiciaires, la coopération des États, les efforts entrepris pour soutenir les parquets des pays de l'ex-Yougoslavie et, plus important encore, les mesures envisagées pour réorganiser les services du Bureau du Procureur pendant la dernière phase du mandat du Tribunal.

\*\*\*

On s'attend à ce que, pour la dernière fois en 2009, les activités du Tribunal se concentrent principalement sur les procès en première instance et à ce que la réduction des effectifs commence en 2010.

Au cours des six mois écoulés, l'Accusation a accompli des progrès importants dans la réalisation des objectifs de la stratégie d'achèvement des travaux du Tribunal. Depuis le rapport que j'ai soumis au Conseil de sécurité à la mi-mai, l'Accusation a présenté ses conclusions finales dans un procès mettant en cause deux accusés – le procès *Lukić et Lukić* – et le jugement dans cette affaire sera rendu dans les mois qui viennent.

Six procès en première instance mettant en cause 19 accusés sont actuellement en cours. L'un d'entre eux, particulièrement complexe puisqu'il concerne sept accusés poursuivis pour des crimes commis à Srebrenica, sera bientôt terminé. L'Accusation devrait présenter son mémoire en clôture dans l'affaire *Popović et consorts* en juillet et son réquisitoire à la fin du mois d'août.

L'Accusation a bien avancé dans la présentation de ses moyens dans deux autres procès, *Đorđević et Perišić*, tandis que la Défense a commencé la présentation des siens dans les affaires *Prlić et consorts* et *Gotovina et consorts*.

En dépit des efforts déployés par l'Accusation pour respecter le calendrier des procès, certains retards ont été pris. Ainsi, en février 2009, le procès *Šešelj* a été suspendu en raison des difficultés rencontrées pour faire déposer les derniers témoins.

La mise en état des quatre dernières affaires a bien avancé. L'équipe de l'Accusation chargée de l'affaire *Karadžić* travaille sans relâche pour que le procès puisse s'ouvrir sous peu. Longtemps suspendu en raison de l'état de santé de Jovica Stanišić, le procès *Stanišić et Simatović* devrait reprendre dans les semaines à venir. L'Accusation se tient prête pour le procès *Stanišić et Župljanin* qui devrait commencer en septembre. Le

Internet address: <http://www.icty.org>

Media Office/Communications Service

Churchillplein 1, 2517 JW The Hague. P.O. Box 13888, 2501 EW The Hague. Netherlands

Tel.: +31-70-512-5343; 512-5356; 512-8752 Fax: +31-70-512-5355

procès *Tolimir* devrait également s'ouvrir en septembre. Afin de commencer immédiatement les nouveaux procès, nous avons déjà réaffecté nos équipes qui ont travaillé dans les affaires *Popović et consorts* et *Lukić et Lukić*.

Les activités du Bureau du Procureur en appel se poursuivent à un rythme soutenu et la charge de travail devrait augmenter sensiblement au cours des mois à venir. À la fin de l'année 2009, la Division des appels devra s'occuper de 24 affaires.

\*\*\*

La coopération des États avec le Bureau du Procureur reste indispensable pour mener à leur terme les procès en première instance et en appel.

Nous continuons de solliciter l'assistance de la Bosnie-Herzégovine, la Croatie et la Serbie dans un certain nombre de domaines, tels que la communication de documents, la consultation des archives, la comparution des témoins et la recherche et l'arrestation des accusés encore en fuite. Je me suis rendu récemment dans ces pays et je me suis entretenu avec des représentants des autorités politiques et judiciaires ainsi que des responsables au niveau opérationnel au sujet de ces questions.

Depuis mon dernier rapport au Conseil de sécurité, la Serbie a renforcé sa coopération avec le Bureau du Procureur. Elle a ainsi donné suite à la majorité des demandes d'assistance qui lui avaient été adressées, notamment celles concernant l'accès aux documents et aux archives. Le Bureau du Procureur espère que les autorités serbes poursuivront dans cette voie pendant les procès d'accusés de haut rang en cours ou à venir.

La recherche et l'arrestation de Ratko Mladić et de Goran Hadžić reste au cœur de la coopération de la Serbie. Le Bureau du Procureur continue de travailler étroitement avec les services chargés de rechercher les accusés en fuite et suit de près leur action. Au cours de mes dernières visites à Belgrade, un exposé complet de leurs activités m'a été présenté.

L'évolution de la situation politique l'année dernière et l'arrivée de nouveaux responsables au niveau opérationnel ont contribué largement à renforcer le professionnalisme et l'efficacité des services chargés de localiser et d'appréhender les accusés encore en fuite.

J'espère que les autorités serbes continueront d'encourager le travail professionnel réalisé sur le terrain. La coopération doit se poursuivre et elle débouchera, on peut l'espérer, sur des résultats concrets et positifs. Dans mon rapport, j'ai également exprimé mon inquiétude au sujet des critiques formulées récemment par de hauts responsables du gouvernement concernant les décisions rendues par le Tribunal. Ces critiques ne reflètent pas à mon sens le niveau de coopération sur le terrain.

S'agissant de la Croatie, une question n'est toujours pas réglée. Il s'agit de la demande adressée par l'Accusation à la Croatie pour obtenir un certain nombre de documents militaires essentiels relatifs à l'Opération Tempête menée en 1995. Après avoir tenté vainement et pendant longtemps d'obtenir ces documents, le Bureau du Procureur a dû saisir la Chambre de première instance de la question.

Le Tribunal a ordonné à la Croatie d'ouvrir une enquête concernant les documents manquants. En réponse, celle-ci a soumis plusieurs rapports et présenté récemment la suite des résultats de son enquête administrative et d'autres renseignements sur la chaîne de conservation des documents manquants. Des réunions ont été organisées avec les autorités croates pour aborder ces questions. Malheureusement, à ce jour, l'enquête ouverte depuis longtemps a donné peu de résultats et la plupart des documents militaires

demandés n'ont toujours pas été fournis au Tribunal. Nous avons fait part à la Croatie de nos préoccupations concernant les priorités de l'enquête, la manière dont elle est menée et la méthodologie utilisée.

La Chambre de première instance reste saisie de la question. La Défense a déjà commencé la présentation de ses moyens et le procès touche à sa fin. Il est donc primordial que la Croatie continue de mobiliser ses efforts pour retrouver les documents-clés. Je resterai en contact avec les autorités croates en espérant que d'autres progrès seront bientôt réalisés. Je voudrais également saisir l'occasion pour vous remercier, monsieur le Premier Ministre, de l'intérêt que vous portez personnellement à cette question et de votre détermination à la régler.

S'agissant de la coopération de la Bosnie-Herzégovine, aucune question liée aux procès n'est en suspens. Cependant, les institutions judiciaires de la Bosnie-Herzégovine continuent de faire face à de graves problèmes qui pourraient avoir une incidence sur la coopération de celle-ci avec le Tribunal. Je soutiens tous les efforts déployés pour renforcer la capacité des juridictions de la Bosnie-Herzégovine de connaître des nombreuses affaires de crimes de guerre toujours pendantes. La stratégie concernant les crimes de guerre adoptée au niveau national en décembre dernier constitue à cet égard un pas important. À l'instar des représentants de la communauté internationale en Bosnie-Herzégovine, je suis en faveur du maintien d'une présence internationale au sein des institutions judiciaires comme la section spécialisée dans les crimes de guerre du parquet de Bosnie Herzégovine, avec laquelle nous travaillons en étroite collaboration.

\*\*\*

Le soutien aux juridictions nationales chargées de poursuivre les personnes présumées responsables de crimes de guerre est une autre priorité du Bureau du Procureur. L'aide apportée à nos collègues des pays de l'ex-Yougoslavie pour qu'ils puissent remplir leur mission demeure l'un des piliers de la stratégie d'achèvement. C'est le meilleur moyen d'assurer la continuité de notre action.

Dans quelques mois, nous aurons achevé de transmettre tous les dossiers d'enquête aux parquets nationaux. Nous nous apprêtons à transférer au parquet de Bosnie-Herzégovine trois affaires mettant en cause 10 suspects. Les quatre dernières affaires impliquant 11 suspects lui seront transférées d'ici la fin de l'année.

Les réponses aux demandes d'assistance et de consultation de documents ou d'archives constituent également un volet important de la coopération. Ces informations sont fournies aux parquets nationaux, notamment ceux des pays de l'ex-Yougoslavie. Ces six derniers mois, l'équipe du Bureau du Procureur chargée de la transition avec les juridictions nationales a répondu à 90 demandes d'assistance. Il est intéressant de noter que la moitié de ces demandes ont été adressées par les autorités judiciaires de pays autres que ceux de l'ex-Yougoslavie.

Si l'on constate une amélioration de l'entraide judiciaire, les parquets nationaux continuent de se heurter à certains obstacles législatifs et à d'autres difficultés dans le cadre des poursuites pour crimes de guerre. L'interdiction d'extrader les ressortissants d'un État vers un autre et les obstacles législatifs au renvoi des affaires de crimes de guerre d'un État à l'autre nuisent au bon déroulement des enquêtes et des poursuites. Ces questions devraient être réglées par l'ensemble des autorités concernées en adoptant les lois nécessaires. C'est la seule manière de combler des lacunes qui favorisent l'impunité. Le Bureau du Procureur a participé à plusieurs conférences avec des procureurs de la région pour renforcer la coopération judiciaire entre les États de l'ex-Yougoslavie. La création de bases de données et l'inventaire des affaires de crimes de guerre constituent l'une des dernières réalisations importantes.

Une autre réalisation importante que j'évoque dans mon rapport est la mise en place, avec le concours de la Commission européenne, du programme de coopération permettant aux membres des parquets de la région de travailler au sein du Bureau du Procureur. Les premiers procureurs de liaison devraient commencer à travailler à La Haye ce mois-ci. Cette initiative, comme d'autres, reflète l'excellente coopération entre le Bureau du Procureur et les parquets nationaux spécialisés dans les crimes de guerre en Bosnie-Herzégovine, en Croatie et en Serbie.

\*\*\*

Je vais à présent évoquer brièvement les mesures prévues pour la réorganisation à venir du Bureau du Procureur. Une importante réduction des effectifs devrait commencer en 2010. Conformément au plan qui sera inclus dans notre prochain projet de budget, il y aura une réduction globale des effectifs du Bureau du Procureur à mesure que les procès en première instance s'achèveront. Selon le projet de budget que nous avons présenté cette semaine au Secrétariat, nous prévoyons une réduction de 60 % des effectifs et de 42 % des ressources non affectées à des postes. Nous prévoyons également de réaffecter progressivement le personnel chargé des procès en première instance à la Division des appels afin que celle-ci puisse faire face à la charge de travail croissante.

Si le Bureau du Procureur reste fermement résolu à réduire ses effectifs, j'aimerais souligner encore une fois qu'il est essentiel qu'il puisse conserver son personnel expérimenté et spécialisé pour terminer son mandat. Un très grand nombre de membres du Bureau du Procureur ont déjà quitté celui-ci pour rejoindre d'autres institutions lorsque l'occasion s'est offerte, et d'autres pourraient en faire de même. Il est donc crucial que leurs besoins soient pris en compte et que l'on trouve des solutions pour les inciter à rester au service du Bureau du Procureur jusqu'à la fin des procès. Nous continuerons de travailler en collaboration avec le Président, le Greffier, les organes de l'ONU et les différents bureaux du Secrétariat pour régler ces questions.

\*\*\*

Pour finir, je remercie encore une fois le Conseil de sécurité pour le soutien sans faille qu'il apporte au Bureau du Procureur.

Je vous remercie de votre attention.